

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 1^{er} octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29 et 30 septembre 2015

2015 DJS 296 - DDCT Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Maison des Volontaires (17e).

Mmes Pauline VERON & Colombe BROSSEL, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et convention avec l'association Maison des Volontaires, 64, rue Pouchet (17e) ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mmes Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission, et Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Maison des Volontaires, 64, rue Pouchet (17e).

Article 2 : Une subvention d'un montant 20.000 euros est attribuée à l'association Maison des Volontaires (146941 / 2015_05182, 2015_07173, 2015_07174 et 2015_02792) pour son projet « création de la 1ère maison des volontaires ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

Sur les crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports :

Pour 12.000 euros, au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

Sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, pour 8.000 euros répartis comme suit :

Pour 4.000 euros au titre du Bureau de la Vie Associative, au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 "Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale", du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

Pour 4.000 euros au titre de la Mission Politique de la Ville, au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF15001 « Provision pour subventions aux associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO